



**REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**DISTRICT ARIVONIMAMO**  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° 01/2025-PREF.MIAR/DIST.ARIV/PRMP/CIAD**

1. Le **DISTRICT ARIVONIMAMO** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Construction d un bâtiment R+0 à trois salles pour salles de classe de l EPP d Ankadivavala de la Commune Rurale de Miandrandra dans le cadre du CiAD 2022 pour le District d Arivonimamo** ".  
Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Bureau du District d Arivonimamo, Arivonimamo Centre**

Rue :

Etage / Numero de Bureau : **Porte 3**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au Bureau du District d Arivonimamo, Porte 3 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au Bureau du District d Arivonimamo, Porte 3** au plus tard le **16/05/2025 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **obligatoire** , elle **sera** organisée comme suit:

| Lot | Lieu             | Date       | Heure     | Responsable   |
|-----|------------------|------------|-----------|---|
| 1   | EPP ANKADIVAVALA | 12/05/2025 | 09h:00min | ZAFININY Odette Léonard, PRMP du District d Arivonimamo |

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.  
Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à ..... Le 05/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics